



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PET.3/56
1 février 1952

ORIGINAL: FRANCAIS

DOCUMENTS
INDEX UNIT **MASTER**

PETITION DE M. CHAKA SELEMANI
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

28 FEB 1952

MTD		
-----	--	--

Note du Secrétaire général: Conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, une communication en date du 9 janvier 1952 émanant de M. Chaka Selemani et concernant le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi.

Selemani Chaka
Détenu c/o Prison Centrale
d'Usumbura

Usumbura le 9/1/52

DECLARATION

Je soussigné, Selemani Chaka, pour raison de ne pas espérer un secours de la part du gouvernement Belge, déclare ma supplication pour obtenir le découvement des biens laissés par mon feu-père, biens dont je suis héritier.

Mon père était chef quan je fus envoyé au service militaire. Avant sa mort, il déposa mon héritage dans les mains de son frère, mon oncle, qui mourut aussi sous peu. La chefferie passa par ce fait à un chef venu et issu d'une autre race, André KALINDA. Il a du jurer qu'un héritier de mon père n'existait pas. Aussi quan mon petit frère voulut démentir André KALINDA, celui-ci dut s'entendre avec l'Administrateur de KIROTCHÉ pour qu'il soit exilé, en profitant de la mutation de Monsieur le Commissaire de District qui avait assisté a la déclaration Dr. André KALINDA.

Je vous prie pas la présente requête d'intervenir pour que je recouvre les biens de mon père et le rapatriement de mon petit frère.

Le pays de mon père était situé dans la région KAMURONZA, race des BANBARI, Territoire de Kirotsche, Province et district de Costermansville, Congo, Belge. Mon père s'appelait Chaka. Mon oncle KALINDA, mon petit frère BITARIHO et le successeur dans notre pays André KALINDA - de race BAHUNDE.

Quan je réclame les biens de mon père, je ne désire pas faire entendre que je réclame la chefferie de mon père, mais les 178 têtes de bétails qu'il a laissés et que s'est appropriés André KALINDA.

L. Heritier
Selemani Chaka

P.S. Permettez que je vous demande une explication. Je ne m'explique pas comment nous devons agir lorsque nous sommes dans un cas comme le mien. A qui recourir? Que dois-je faire? Je prie votre excellence de vouloir bien, a la prochaine suite à ma requête, me répondre à ces réponse que je ne pose que dans l'état d'un malheureux.

Aussi serais je heureux de savoir quan la prochaine visite de votre mission aura lieu.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général adjoint, l'assurance de mon très profond respect.

/s/ Selemani Chaka